

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 8 octobre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Alixia BEAUTÉ, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Ghénia BENSAOU avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
M. Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Catherine CONAT
M. Gilles BORNOT

Etait absente :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

**ASSOCIATION LEO LAGRANGE, LA MJC PETITE-HOLLANDE ET L'USEP -
SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Cette délibération a été affichée le : 21 octobre 2022

ASSOCIATION LEO LAGRANGE, LA MJC PETITE-HOLLANDE ET L'USEP - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Pour soutenir les actions menées par l'association Léo Lagrange, la MJC Petite-Hollande et l'USEP, il est proposé de verser à ces trois associations une subvention complémentaire, pour les motifs et selon les modalités détaillées ci-dessous.

▪ **Association Léo Lagrange et MJC Petite-Hollande**

Jusqu'en 2021, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la Ville de Montbéliard percevait des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) visant à soutenir les accueils de loisirs organisés par l'association Léo Lagrange et la MJC Petite-Hollande.

Les sommes obtenues dans le cadre du CEJ étaient intégrées aux subventions municipales versées aux deux associations.

Désormais, le CEJ est caduc et doit être remplacé avant la fin de l'année civile 2022 par une Convention Territoriale Globale (CTG), qui prévoit notamment que les associations seront directement soutenues par la CAF, sans que les crédits ne transitent par le budget de la collectivité.

Le budget prévisionnel de l'année 2022 tenait compte de cette évolution, mais les estimations financières initialement transmises par la CAF se sont révélées inexactes.

Afin que la MJC Petite-Hollande et l'association Léo Lagrange disposent en 2022 des mêmes ressources qu'en 2021, il y a donc lieu de compléter les subventions votées au BP 2022 de la façon suivante :

- Versement d'une subvention complémentaire de 49 822 € pour l'association Léo Lagrange ;
- Versement d'une subvention complémentaire de 18 635 € pour la MJC Petite-Hollande.

• **Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)**

Dans le cadre de la Cité éducative, il est notamment prévu de favoriser le développement du sport en temps scolaire, en prenant en charge – pour les élèves et les établissements volontaires - le coût de l'adhésion à l'USEP.

Pour mémoire, l'USEP organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles. Parmi les nombreuses activités proposées aux participants durant l'année scolaire 2021/2022, on peut notamment citer le golf, la course d'orientation, la randonnée pédestre, la danse ou encore le handball.

Pour les inscriptions USEP enregistrées durant l'année scolaire 2021/2022, le montant total des adhésions à prendre en charge s'élève à 9 632 €, ce qui entraîne le versement d'une subvention complémentaire de 4 632 € pour compléter la subvention de 5 000 € déjà votée en avril dernier.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le versement des subventions complémentaires suivantes :

- 49 822 € pour l'association Léo Lagrange ;
- 18 635 € pour la MJC Petite-Hollande ;
- 4 632 € pour l'USEP

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 octobre 2022